

*Questions orales***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LA LIVRAISON À DOMICILE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada. Elle concerne la livraison du courrier à domicile. Bien des propriétaires de nouvelles maisons ont eu la surprise de constater qu'ils ne pouvaient pas compter sur la livraison à domicile en vertu des nouvelles lignes directrices établies par Postes Canada. Le ministre est-il disposé à réexaminer la position de la Société des postes en cette matière?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je comprends la préoccupation du député. Je lui signale que, en juin dernier, la Société des postes a annoncé qu'elle entendait améliorer les services qu'elle offre aux Canadiens. Il n'ignore pas que la Commission Marchment étudie les avantages qu'aurait l'élargissement de ce service. Dès que nous aurons été saisis de ses recommandations, en novembre sans doute, nous aviserons.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC SUR LE TRANSFERT DE JURIDICTIONS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Est-ce que le vice-premier ministre pourrait dire à cette Chambre si le premier ministre, M. Mulroney, lorsqu'il a rencontré le premier ministre de la province de Québec, M. Johnson la semaine dernière, si au cours de cette réunion le premier ministre du Canada a demandé au premier ministre de la province de remettre certaines juridictions en matière économique au gouvernement fédéral, pour pouvoir parvenir à faire une entente avec le gouvernement américain?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non, monsieur le Président.

[Français]

LA CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE CONSTITUTIONNELLE—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, est-ce que le vice-premier ministre pourrait assurer la Chambre qu'une telle demande ne sera pas faite aux provinces avant qu'il n'y ait eu convocation d'une assemblée constitutionnelle pour pouvoir transmettre juridiquement les pouvoirs provinciaux au gouvernement fédéral?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne puis donner au député aucune assurance de ce genre.

M. Gauthier: Vous le devriez, pourtant.

M. Nielsen: Le whip de l'opposition officielle dit que je le devrais. Mais pas du tout. Comme il n'y a pas urgence, le député ferait mieux d'attendre le retour du premier ministre pour poser sa question.

M. Gauthier: La fermeture éclair officielle!

* * *

PETRO-CANADA

L'OCTROI D'UN CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Vu l'absence du premier ministre, monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. C'est à propos de la décision de Petro-Canada de confier la vérification de ses livres à une grande société d'experts-comptables qui a son siège social aux États-Unis. Il s'agit là d'un compte qui, à ce qu'on dit, vaudrait dans les 2 millions de dollars par année. Comme il faut conserver autant que possible nos emplois pour les Canadiens, le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que Petro-Canada s'est tout d'abord adressée à toutes nos principales sociétés d'experts-comptables? Pourrait-il expliquer à la Chambre les raisons pour lesquelles Petro-Canada a décidé de confier ce compte lucratif à une société ayant son siège social aux États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre pour quelle raison le député a choisi de me poser à moi cette question. Quoi qu'il en soit, je la transmettrai à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ne manquera pas de lui répondre.

● (1440)

M. Nystrom: C'est qu'il est après tout ministre des Finances, monsieur le Président, et que ces choses-là passent par un comité quelconque.

QUESTION RELATIVE À LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): C'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Le ministre pourrait-il confirmer que si Petro-Canada a octroyé le contrat en question à la société Arthur Anderson Company, c'est bel et bien parce que celle-ci a versé plus de 100,000 dollars à la caisse électorale du parti progressiste conservateur l'année dernière? Est-ce la vraie raison pour laquelle Petro-Canada n'a pas octroyé ce contrat à une société canadienne d'experts-comptables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouve que le député se vautre dans la fange.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député formule cette accusation sans la moindre preuve. Cependant, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, je vais transmettre sa question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui communiquera avec le député.